

## Qui est « La Marion du Faouët » ? Héroïne populaire (1717–1755)

**Marie-Louise Tromel dite Marion du Faouët est née le 6 mai 1717**, dans un petit hameau nommé Porz-en-Haie sur la commune du Faouët (56). Marie-Louise connaît une enfance misérable dont elle va tirer les leçons tout au long de sa vie. Son père Félicien Tromel est ouvrier journalier agricole, sa mère Hélène Kerneau essaie de gagner un peu de sous en essayant de vendre des petites choses.

Marie-Louise est la 3ème enfant d'une famille de 5. Elle passe dès sa jeunesse, au Faouët et à Port-Louis, pour une intrépide effrontée. Très jeune pour vivre elle va mendier, mais ce n'est pas suffisant, elle va alors chaparder aux étalages du marché quand elle accompagne sa mère qui vend de la mercerie, des lacets, des tamis à grains... Très vite elle va passer à la phase au-dessus en rançonnant les filles et les garçons de son âge et en détroussant les passants.

C'est sur les routes qu'elle va ensuite commettre ses méfaits et à 23 ans, elle est à la tête d'un groupe de brigands, qui comme elle, refusent de travailler et qu'elle mène à la baguette. Tous portent des sobriquets comme *le Corbeau*, *la Gargouille*, *le Renard*, parmi eux se trouve également ses deux frères et eux la surnomme *Finefont*, qui signifie fine et rusé.

C'est sur les bords de la rivière l'Ellé, à environ un kilomètre du Faouët, qu'elle a établi son quartier général, d'où le nom de Marion du Faouët.

Avec sa chevelure flamboyante et ses éphélides, Marion est très convoitée, mais elle se marie secrètement à Henri Pezron, un petit noble qui fait partie de la bande, avec qui elle va avoir 4 filles, elle aura ensuite un fils d'une autre union.



**Défenseur des pauvres, précurseur du combat féministe et surtout bandit de grand chemin**, elle écume la région de Bretagne pour voler aux riches et redonner aux pauvres, on dit d'elle qu'elle est la Robin des bois bretonne.

Elle met au point une manière bien à elle d'opérer : observant les marchands sur les foires, elle repérait ceux qui se remplissent les poches et les attaque quand ils repartent.

Les victimes sont dépouillées sans verser de sang et les voisins ou les pauvres sont épargnés. La bande attaque surtout les "étrangers" à la région. Elle a seule le droit de disposer du butin et d'en effectuer la répartition, elle n'amasse rien, tout est dilapidé au jour le jour.

Marion est arrêtée pour la première fois avec quatre complices en 1746. Elle comparait devant des juges d'Hennebont qui la condamnent à être fouettée et marquée au fer rouge. La sentence est exécutée sur la place publique à **Rennes**, elle est fouettée et la lettre "V", comme voleur, est marquée au fer rouge sur son épaule. Bannie de la Bretagne, elle ne va pourtant pas la quitter et retourne au Faouët. Ses compagnons sont condamnés à la pendaison et elle perd alors l'homme de sa vie, le 28 mars 1747.

À partir de ce moment, ses compagnons sont encore de son côté, mais en haut lieu ses protections qui ont peur pour leur avenir lui tournent le dos. À Auray, elle est arrêtée une seconde fois et s'évade de la prison de Quimper pour retourner au Faouët. En 1752, elle se place sous la protection d'un riche seigneur et redevient, pendant un temps, la véritable maîtresse du Faouët et de sa région. Mais c'est de courte durée car elle va être encore une fois emmenée en prison avant de s'évader.

La menace devenant plus sérieuse elle décide de s'exiler, mais la solitude lui pèse et elle a besoin d'action. Toutefois, loin de son territoire, elle n'a pas le même pouvoir et elle se fait arrêter en septembre 1754 à Nantes, où elle est reconnue par un habitant de Gourin, juste après que ses compagnons aient commandité le meurtre du recteur du Faouët.

Après des mois de procès à Quimper où elle a été transférée, elle est condamnée "**à être pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive...**", mais avant cela, elle doit être torturée pour qu'elle donne des informations sur ses compagnons.

Lorsqu'elle entre dans la chambre criminelle où se trouvent ses juges, il y a là le bourreau qui prépare des braises sur lesquelles on va la mettre, ses pieds et ses jambes vont être brûlés, mais elle ne dira pas grand-chose qu'ils ne savent déjà.

Marion du Faouët est ensuite emmenée sur la place Saint-Corentin à Quimper où elle est alors pendue, le 2 août 1755, devant une foule assemblée pour assister à son exécution.

C'est ainsi qu'elle entre dans la légende, **elle avait 38 ans**.